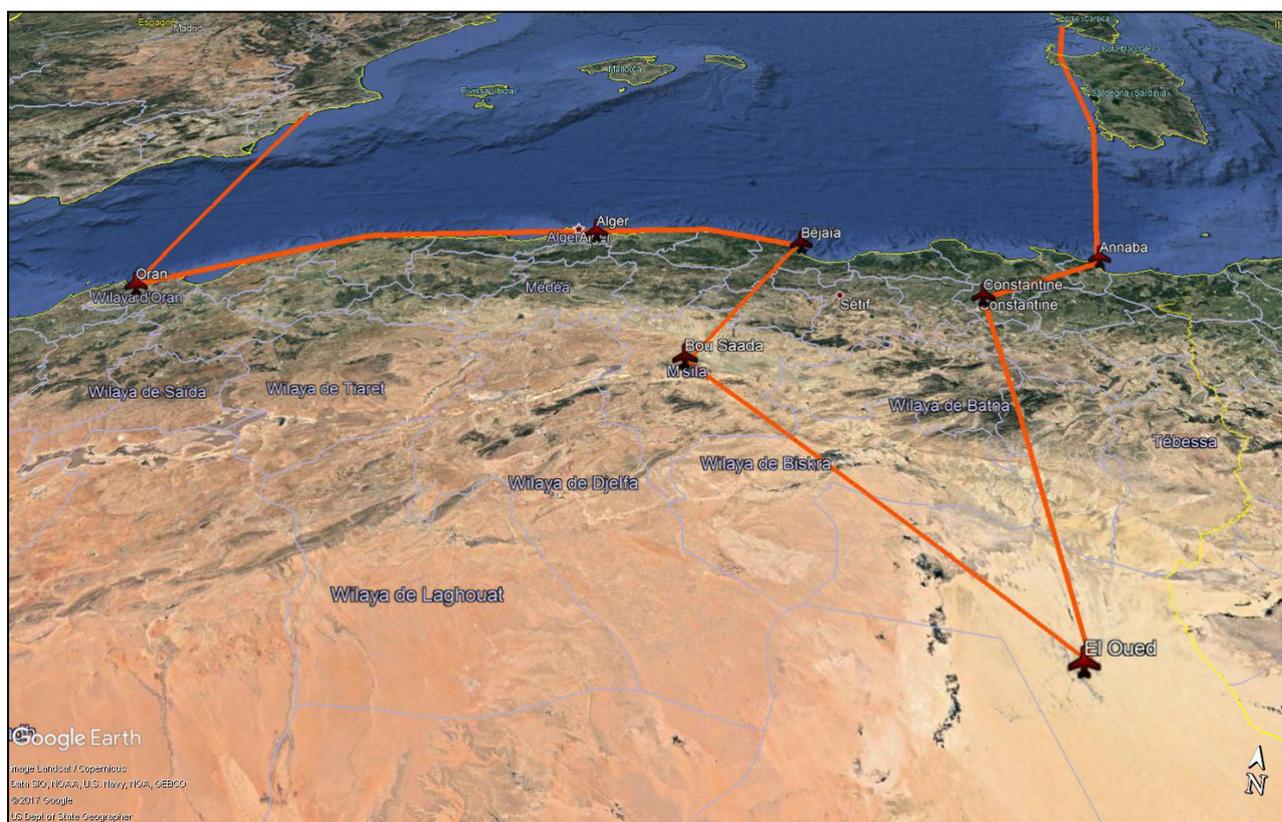




Aérotrek 2018

Le circuit aérien de la «Belle Algérie»

L'association Trek Aviation organise en juin 2018 le 6^{ème} **Aérotrek en Algérie**. C'est l'occasion de découvrir ce merveilleux pays au travers d'un circuit aérien et touristique original qui vous emmènera visiter Oran "la radiieuse", Alger "la blanche", Bejaïa "la flamme d'une... bougie", Constantine "la ville des ponts", Annaba "Hippone l'antique" et l'oasis d'El Oued la "ville au 1000 coupes" dans le Souf qui s'ouvre sur la mer de sable du Grand Erg Orientale. C'est l'occasion unique de voler le long de la côte Méditerranéenne, passer par la Grande Kabylie, de survoler le massif de l'Aures, de voir le Grand Erg Oriental et bien d'autres paysages merveilleux et inconnus.



Trajet du circuit «la Belle Algérie»

(Avec mention de la présence de 100LL)

1^{er} jour : Samedi 16 juin 2018

Rassemblement à Murcia San-Javier (100LL)

2^{ème} jour : Dimanche 17 juin 2018

Murcia - Oran : 130 Nm (100LL)
Visite d'Oran

3^{ème} jour : Lundi 18 juin 2018

Oran - Alger : 200Nm (100LL)
Visite d'Alger

4^{ème} jour : Mardi 19 juin 2018

Alger - Béjaïa : 100 Nm
Visite de Béjaïa

5^{ème} jour : Mercredi 20 juin 2018

Bejaïa - El Oued : 260 Nm (100LL)
Visite d'El Oued

6^{ème} jour : Jeudi 21 juin 2018

El Oued - Constantine : 180 Nm
Visite de Constantine

7^{ème} jour : Vendredi 22 juin 2018

Constantine - Annaba : 70 Nm (100LL)
Visite d'Annaba

8^{ème} jour : Samedi 23 juin 2018

Annaba : Fin du périple

Conditions de participation
à l'Aérotrek «Belle Algérie»



El Oued



Conditions de participation à l'Aérotrek «Belle Algérie»

Préambule

Trek Aviation est une association aéronautique à but non lucratif inscrite au Tribunal d'Instance de Thann. Ses objectifs sont de promouvoir les activités aériennes sous toutes ses formes et plus particulièrement d'organiser des voyages aériens vers des destinations originales et peu courantes pour ses membres.

L'Aérotrek correspond à cet objectif d'incitation au voyage aérien à travers la découverte de l'Afrique. Il ne s'agit pas d'une compétition ni d'une organisation à but humanitaire : l'Aérotrek a une vocation aéronautique, de tourisme aérien, de convivialité, d'échange culturel et de solidarité qui permet de perfectionner l'art de voler ensemble. Les organisateurs sont bénévoles et les participants devront respecter ces principes et ils s'engagent à contribuer personnellement à faciliter son déroulement.

Dates

L'Aérotrek se déroulera du 16 juin au 23 juin 2018.

Trajet

Le circuit du voyage est donné en page 2. L'itinéraire prévu traversera l'Espagne avant d'arriver en Algérie et retour par la Sardaigne et la Corse mais il peut être modifié à tout moment en fonction d'événements non prévisibles.

Le samedi 16 juin les équipages se retrouvent en Espagne à Murcia San-Javier et la fin du rallye aura lieu le samedi matin 23 juin à Annaba.

Chaque équipage s'organisera pour être à Oran au plus tard le 17 juin.

L'itinéraire ou les dates de départ et d'arrivée pourraient être modifiés le cas échéant pour des raisons exceptionnelles de mauvaises conditions météorologiques ou des imprévus de type politique, administratif, autorisations, etc.

Participation

Chaque équipage sera composé d'un pilote ayant suffisamment d'expérience pour entreprendre un grand voyage en VFR (200 heures mini) ayant ses licences en état de validité. Il doit pouvoir assurer la radiotéléphonie en anglais pour la traversée de l'Espagne et de la Sardaigne. Un entraînement au VSV ou vol de nuit est préalablement conseillé.

Trek Aviation ne peut pas être responsable en cas de non-respect ou de sous évaluation par les participants de ces conditions.

La cotisation annuelle 2018 :

La cotisation annuelle est de **30 €** à verser avant l'inscription au rallye.

Les frais d'inscription par avion VFR sont fixés à :

Monomoteur SEP<2000 kg : **900 €**
SET-MET>2000 kg : sur demande

Ces frais couvrent notamment les postes suivants :

- Les taxes d'atterrissage de jour, parking, de handling et gardiennage sur les aéroports prévus sur le trajet.
- Les demandes d'autorisation de survol et d'atterrissage.
- Les navettes entre les aéroports et les hôtels.
- L'organisation de l'Aérotrek.
- L'organisation de l'avitaillement...

L'inscription se fait à l'aide du formulaire « inscription de l'avion et de l'équipage ». L'inscription est définitivement prise en compte à partir du **paiement des frais d'inscription (900 €) avant le 15 avril 2017**

Les participants ne pourront prétendre à aucun remboursement en cas de désistement ultérieur.

Pour des raisons de logistique et de sécurité, le nombre d'avions participant au rallye sera au minimum de 2 et au maximum de 6. L'engagement sera pris dans l'ordre d'arrivée des inscriptions qui ne seront définitives qu'après versement du solde des frais d'inscription.

Les frais de séjour par personne sont fixés à :

En chambre double : **1 200 €**
Supplément single : **250 €**

L'inscription individuelle se fait sur le formulaire « inscription individuelle du participant » complété et signé, accompagné des frais d'hébergements à verser **avant le 15 mai 2018**.

La prise en charge comprend 7 nuitées : du 16 juin soir au 23 juin 2018 matin.

Les frais de séjour couvrent les prestations au sol :

- L'hébergement organisé par nos partenaires algériens,
- les repas, petits déjeuners (les repas de midi seront parfois des repas tirés du sac),
- les animations et réceptions,
- les excursions en bus, taxi, les guides et les droits d'entrées sur les sites visités prévus au programme.

REMARQUE : L'Algérie n'est pas une destination touristique, les hébergements peuvent être sommaires notamment dans les Oasis.

Ne sont pas pris en charge :

Les frais personnels, les apéritifs, les sodas, les bières, le vin et les alcools pendant et hors des repas, téléphone, taxi et repas pris en dehors de ceux prévus par les organisateurs ainsi que les suppléments demandés par les participants. Toute journée supplémentaire décidée ou subie (cause météo ou autre) devra être facturée aux participants. Seuls les frais et taxes des aéroports prévus

dans le programme sont pris en charge par l'organisation. En cas d'atterrissage de nuit, la taxe est à charge de l'équipage.

Les coûts des heures de vol et de l'essence sont à la charge des équipages. L'avitaillement sera mis en place, chaque équipage réglera en Euros directement le fournisseur d'essence en espèces ou par l'intermédiaire de Trek Aviation.

Les participants ne pourront prétendre à aucun remboursement en cas de désistement, panne, mauvaises conditions météorologiques, problème de santé, abandon ou non-participation à certaines prestations.

En cas d'annulation du rallye par l'association, pour quelque raison que ce soit et qu'elle qu'en soit la date, les frais de séjour seront remboursés aux participants après déduction des frais engagés pour la préparation de l'Aérotrek et des frais déjà assurés.

Organisation des vols

Les demandes d'autorisations de survol et d'atterrissage seront faites par l'organisateur.

Les plans de vol seront remplis et déposés par chaque équipage à chaque escale.

Les participants seront tenus d'observer scrupuleusement les prescriptions de la circulation aérienne, les restrictions de vol ou de survol des états et les consignes particulières des aéroports.

La décision d'entreprendre le vol incombe entièrement au commandant de bord de chaque équipage. C'est à lui d'évaluer les conditions météo et de s'assurer de ses compétences. Le cas échéant, l'équipage ou une personne peut abandonner le groupe en le signalant aux organisateurs.

Une décharge écrite est remise aux organisateurs qui seront dégagés de toute responsabilité. Aucun remboursement ou aucun dédommagement ne peut être demandé dans ce cas.

Les vols et escales non prévus au programme ne sont pas souhaitables, sauf en cas de déroutement et ils devront être signalés aux organisateurs. Ils seront sous l'entière responsabilité de l'équipage qui en aurait pris l'initiative et à leurs frais.

Les participants s'engagent à respecter toutes consignes particulières.

Informations de vol

Les participants pourront trouver les cartes aéronautiques et de terrains Algériens sur le site <http://www.sia-enna.dz/>. L'organisateur décline toutes responsabilités quant à l'usage de ces fiches. Chaque équipage s'équippa des documents pour les parcours en Europe (France, Espagne, Italie...).

Un briefing journalier précisera les informations particulières du vol du jour (conditions météo, Notam, restrictions, route, etc, en fonction des informations disponibles sur place).

Avitaillement

Trek Aviation s'assurera avant le départ de la disponibilité en essence 100LL aux différentes escales où c'est prévu. Mis à part Alger et Oran, des fûts de 200 L d'avgaz seront spécialement mis en place pour l'Aérotrek. Dans ce cas, les quantités seront prédéterminées et réservées par les équipages avant le départ et éventuellement payées sous la forme d'une avance auprès de l'organisateur, le solde sera payé sur place le cas échéant. L'avitaillement se fera sous la responsabilité et avec la participation de tous les équipages pour le transfert du carburant. Les organisateurs ne pourront pas être tenus responsables en cas de quantité manquante ou non utilisée par les équipages. En cas de frais supplémentaires, notamment pour le transport et la livraison des fûts, ils seront partagés en fonction du litrage entre les équipages. En cas d'abandon, l'essence réservée non consommée devra être payée.

L'avion

L'avion doit avoir une masse maxi inférieure à 2000 kg (sauf dérogation). La vitesse propre minimum est de 110 kt et l'autonomie économique de plus de 450 Nm. Les durées de vol se situeront entre 1h00 et prêt de 3h00 par jour avec une étape de près de 360 Nm. L'avion doit être équipé vol de nuit avec un équipement de radiocommunication en parfait état de marche. Une deuxième radio (portable) est recommandée ainsi qu'un deuxième GPS. L'équipement obligatoire de sécurité pour survol de l'eau et des territoires hostiles doit être à bord et en règle. Une dérogation pour la radio H.F. est demandée par la DACA à chaque équipage pour les survols du Sahara.

L'avion doit être en parfait état de marche au départ du rallye et révisé spécialement pour un voyage en Afrique. Les organisateurs sont en droit de refuser le départ d'un avion qui ne présenterait pas, selon leur avis, les garanties de fiabilité, sans pour autant couvrir les risques mécaniques futurs. Il est indispensable d'emporter son huile moteur afin d'effectuer les appoints, ainsi que de l'outillage et des pièces de rechanges courantes (bougies, courroies, filtres, etc) le cas échéant.

Chaque avion devra prévoir son propre système d'amarrage, chaque équipage étant seul responsable de l'amarrage.

En cas de panne, le participant devra éventuellement avoir recours, à sa charge, à un atelier de maintenance sur place. Le cas échéant, si un avion ne peut pas être réparé dans le temps imparti par le programme, l'équipage devra assurer le dépannage et le rapatriement de l'avion.

Marquage des avions

Les participants pourront faire figurer sur leur avion les marques et logos de leur choix. Il est interdit de coller des publicités d'alcools ou à caractère de provocation.

Fin de l'Aérotrek

La fin de l'Aérotrek est prévue le 23 juin au matin à Annaba, chaque équipage aura la responsabilité d'organiser son retour à sa convenance. Nous préconisons une escale à Calvi en raison de la PPR pour la douane qui sera faite par Trek Aviation si vous le souhaitez.

Rappel des responsabilités et engagements.

Chaque avion doit être obligatoirement assuré contre les dommages causés aux tiers et couvrir tous les Etats traversés et spécialement l'Algérie. Les copies du certificat d'assurance et des papiers en règles de l'avion (CDN, immatriculation, LSA, assurance) devront être communiquées à l'inscription. Ils sont indispensables pour obtenir les autorisations de la DACA.

Une assurance individuelle et de rapatriement est obligatoire et elle devra être communiquée aux organisateurs.

Les passeports devront être en règles conformément aux recommandations des Consulats. Le visa n'est pas obligatoire, nous bénéficierons de permis d'escale pour le personnel naviguant.

Chaque participant aura pris les mesures obligatoires et préventives en matière de santé et d'hygiène.

En cas de désistement, quelque soit la raison, l'équipage est considéré comme ayant abandonné de fait l'Aérotrek, il en assume la responsabilité. Les participants ne pourront prétendre à aucun remboursement en cas de désistement ou d'impossibilité de suivre le groupe.

Trek Aviation, ses organisateurs, ne peuvent pas être tenus pour responsables notamment en cas :

- d'incidents, accidents, infractions ou effractions, individuels ou collectifs, tant en vol comme au sol, sur le matériel, les avions et les personnes,
- d'avaries, pannes, accidents, retards, annulations ou abandons ou des coûts, etc qui pourraient en résulter,
- de dégradation météo en cours de route et des conséquences qui pourraient en découler et notamment en raison des informations partielles ou incertaines transmises par les services météo ou des contrôles aériens,
- de non respect des procédures aéronautiques et règles de vols par un participant et des conséquences que cela peut entraîner avec les autorités,
- d'abandon délibéré ou non d'un équipage, de l'origine de la décision ou des faits et conséquences qui en découleraient,
- de difficulté administrative avec un Etat ou en cas de refus de survol et d'atterrissage. Peu importe l'origine de la difficulté et des faits ou des conséquences qui en découleraient,
- de mauvaise appréciation de l'équipage des difficultés de l'étape
- de défaillance de l'hébergement ou de l'organisateur de l'accueil aux escales, de manquement ou d'erreurs de leurs parts, des incidents ou accidents qui pourraient survenir lors des déplacements en véhicules notamment lors des excursions et visites.
- d'attaques terroristes ou agressions physique.

Clause de renonciation à des recours.

L'Aérotrek se déroule en partie en territoire réputé hostile avec des météos parfois difficiles, il traverse des Etats pouvant être menacé par le terrorisme ou par des exactions de toutes natures : les participants à l'Aérotrek sont conscients des aléas et des risques à traverser ces pays. En cas de perte ou naufrage d'un équipage, les organisateurs confieront la recherche aux autorités du pays concerné. Les frais de recherche et rapatriement pourraient être à la charge de l'équipage conformément aux dispositions des Etats.

Les participants sont seuls responsables des interventions mécaniques sur leur avion. L'Aérotrek ne pourra pas modifier son planning en cas d'immobilisation d'un appareil en réparation, l'équipage devra abandonner l'Aérotrek et poursuivre ultérieurement sous sa propre responsabilité.

L'Aérotrek se déroule sur des territoires non touristiques, les infrastructures et hébergements peuvent être sommaires. Les organisateurs ne peuvent être responsables en cas de difficultés liés à l'hébergement ou l'accueil sur place.

La préparation, la décision de voler ou de faire une étape, l'exécution des vols, la sécurité en vol et au sol s'effectueront sous l'entière et unique responsabilité du commandant de bord et de son équipage.

En aucun cas, les victimes, les ayants droits ou leurs mandataires ne pourront se retourner contre Trek Aviation et/ou les organisateurs en cas de défaillance, d'accident ou décès, ils renoncent à tout recours ultérieurs.

Le participant s'engage à accepter et à respecter les conditions de participation et à renoncer à des recours ou poursuites et l'atteste sur le formulaire « inscription individuelle. »



*Fiches d'inscription
à l'Aérotrek «La Belle Algérie»*



Notre Dame d'Afrique, Alger

Aérotrek «La Belle Algérie»

Tarifs d'inscription de l'avion et de l'équipage

L'Aérotrek du Sahara Algérien 2018 étant réservé aux membres de l'association Trek Aviation, chaque participant sollicitera son adhésion. A cet effet, il suffit de compléter la fiche « **Inscription individuelle du participant** » et joindre le montant de la cotisation 2018.

Votre deuxième démarche sera de procéder à l'inscription de l'avion et de l'équipage. A cet effet, le titulaire de l'engagement, c'est à dire du pilote qui sera l'interlocuteur principal de l'organisateur, nous retourne la fiche « **Inscription de l'avion et de l'équipage** ».

Il faut noter que les engagements sont pris par ordre d'arrivée et limités à 6 équipages.

	Cotisation membre	Avion monomoteur* :	Chambre double par personne	Sup Chambre single**
A l'inscription Avant le 15/03/2018	30 €	900,- €		
Avant le 15/05/2018			1.200,-€	250,-€
Total	30 €	900,- €	1.200,- €	250,- €

Les règlements sont à effectuer à l'ordre de **Trek Aviation**

Par chèque ou virement.

Adresse de correspondance :

**Roland Hanser,
Trek Aviation
20 rue des Vergers
68700 WATTWILLER
tél : 06 30 32 36 94**

Banque : CIC Altkirch
Code IBAN : FR76 3008 7332 2900 0202 4680 117
BIC : CMCIFRPP

* Pour les SET et MEP >2 000 kg, nous contacter.

**L'hébergement en single est limité en raison de la capacité d'accueil de certains hôtels : la priorité est donc donnée en fonction de l'ordre d'inscription.

Inscription de l'avion et de l'équipage Aérotrek 2018

Marque de l'avion :

Type, modèle :

Immatriculation :

Année de construction :

	65%	75%
Vitesse en kts		
Consommation en Litres		
Autonomie maxi en Nm		

Puissance :

Capacité utile des réservoirs :

Litres

Poids à vide :

Poids maxi :

Propriétaire :

Opérateur :

N° de série :

Couleurs :

Coordonnées de l'unité d'entretien :

Préciser si équipement IFR, vol de nuit, PA, GPS, ILS, 2 VHF, portable, HF, réservoir sup, balise, etc
--

Joindre obligatoirement copie d'assurance couvrant les Etats traversés, les copies des certificats de navigabilité et d'immatriculation ainsi que de la licence de station d'aéronef.

Equipage de l'avion

	Nom	Prénom	Pilote	Chambre S/D*		
1	Titulaire de l'inscription					
2						
3						
4						

* Single ou Double : mettre le numéro de la personne avec qui vous souhaitez partager la chambre

L'inscription de l'avion se fait par le titulaire de l'inscription et s'accompagne de la participation de 900 € à verser à l'inscription.

L'engagement est pris par ordre d'arrivée de l'acompte accompagné du présent formulaire et est définitif au paiement du solde. Le nombre d'avion est limité à 6 et au minimum à 2.

Règlement à l'ordre de Trek Aviation.

